

2/14

Marché de gré à gré passé avec BOURBON LUMIERE pour l'installation de feux de signalisation en Ville.

Le Maire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je crois devoir vous rappeler que 7 feux de signalisation fonctionnent déjà en Ville. BOURBON LUMIERE vient de me transmettre pour signature un marché de gré à gré pour l'installation de quatre feux de signalisation aux carrefours ci-après:

- 1°) Rues Juliette Dedu et Général de Gaulle
- 2°) Rues de la Victoire et Labourdonnais
- 3°) Rues de Paris et Sainte-Marie
- 4°) Boulevard Lancastel et rue Pasteur

pour un montant de 5.047.614 Frs CFA

Aucun crédit ne figurant au budget primitif 1967 pour ces travaux, je vous propose, Mesdames et Messieurs, de prévoir l'inscription de la dépense au budget additionnel 1967.

Par ailleurs, je vous propose de passer dès maintenant un autre marché de gré à gré avec BOURBON LUMIERE pour la réalisation du programme 1968 concernant la fourniture et les travaux d'installation de feux de signalisation aux carrefours ci-après:

- 1°) Rue du Maréchal Leclerc - Boulevard Lancastel et rue du Bator
- 2°) Rues du Maréchal Leclerc et Lucien Gasparin
- 3°) Rues Juliette Dedu et Sainte. Marie
- 4°) Rues Jules Auber et Monsieur de Beaumont
- 5°) Rues de Paris et Sainte-Anne,

c'est à dire à tous les carrefours situés à proximité immédiate des Lycées et Collèges de la Ville.

La dépense correspondante sera prévue au budget primitif 1968.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.